

# CHSCT-Ministériel du 30 juin 2020

## Déclaration Liminaire

Madame la garde des Sceaux,  
Madame la secrétaire générale,  
Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons commencer cette instance sans saluer le dévouement et l'engagement professionnel du personnel de notre ministère.

Cependant, la reconnaissance qui leur est légitimement due se fait attendre. Ce n'est certainement pas la prime exceptionnelle dite « Covid-19 » qui répondra à leurs attentes et plus particulièrement la méthode de répartition retenue par l'administration.

Nous ne reviendrons pas sur les graves incidents, les difficultés d'organisation, l'incohérence de la doctrine du port du masque ou encore l'absence de moyens de protection qui ont rythmé cette gestion de crise pour faire face à la pandémie Covid-19 au sein de notre ministère.

Malheureusement, cela est loin d'être fini, des cas regroupés émergent un peu partout : Avignon, Nancy, Paris-la-Santé, Metz, Fleury-Mérogis, Majicavo... Bref sur le territoire métropolitain comme en outre-mer, au sein des établissements justice. Et l'absence de communication au niveau ministériel n'arrange rien, le dernier bulletin de situation date du 6 juin dernier.

L'**Union FO Justice** note que ses demandes formulées depuis le début du confinement sur la mise à disposition d'équipements de protection adaptés (gants, masques, sur-blouses, visières, charlottes) figurent dans la fiche sur les risques biologiques ou pandémiques. Hélas, ces équipements ont manqué et manquent toujours pour la plupart, notamment dans les secteurs dédiés à la prise en charge des cas confirmés en milieu fermé. Il est impératif d'y remédier le plus rapidement possible, il en va de la santé des personnels.

L'**Union FO Justice** dénonce l'absence de décret portant sur la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 notamment pour les personnels du ministère étant dans l'obligation d'exercer en présentiel. L'**Union FO Justice** réitère une nouvelle fois sa demande.

L'**Union FO Justice** renouvelle sa requête qu'un audit externe sur la gestion de crise de ce ministère soit réalisé. La période qui s'annonce requiert un soin tout particulier à équilibrer le traitement de l'urgence, la recherche d'une agilité à moyen terme et une réflexion stratégique qu'il faut repenser à long terme pour lutter contre ce type de risque.

A ce titre, le risque que le virus ressurgisse à l'automne doit être considéré par les plus hauts fonctionnaires de ce ministère car en effet, nos gouvernants se suivent et se succèdent mais c'est bien les personnels de terrain qui paieront les conséquences de leur décision ou plutôt l'absence de décision.

- ▶ Qu'en est-il de la gestion et du suivi des équipements de protection (masques, gants, visières, surblouses, charlottes, surchaussures...) ? Est-il envisagé de maintenir les moyens de séparation dans les bureaux, dans les parloirs... ? Pour l'**Union FO Justice**, leur maintien s'impose au-delà de la fin de l'état d'urgence sanitaire.
- ▶ La dotation de tests de dépistage rapides pour le Covid-19 ainsi que pour la grippe saisonnière est-elle envisagée ? Pour l'**Union FO Justice**, cette dotation est plus que nécessaire pour anticiper une éventuelle reprise de l'épidémie.

- ▶ Quid de la mise en place de formation destinée notamment aux acteurs santé et sécurité au travail (SST) de proximité ?
- ▶ Quid du renforcement des moyens dédiés au télétravail ? L'Union **FO Justice** rappelle que le télétravail doit se faire notamment :
  - o avec une formation obligatoire préalable tant pour le manager que pour le télétravailleur ;
  - o dans des conditions matérielles satisfaisantes ;
  - o dans le respect du droit à la déconnexion ;
  - o avec le maintien du lien professionnel du télétravailleur avec l'équipe.
- ▶ Quid de la mise en place d'un véritable plan de communication avec des points réguliers mais également en cas de crise ou d'urgence ? L'Union **FO Justice** déplore le manque de communication de proximité et la non-association des acteurs de terrain et des CHSCT de proximité.
- ▶ Quid du maintien de la cellule de situation et d'anticipation ?

**Les mesures de prévention et de protection doivent rythmer notre été,  
pour que cet automne, nous soyons prêts !**

Concernant le point sur le brouillage des téléphones mobiles dans les établissements pénitentiaires, même si ce dispositif permet d'améliorer sensiblement la sûreté des établissements, il n'en demeure pas moins qu'une attention particulière doit être portée sur l'impact qu'il pourrait avoir sur la santé des personnels à moyen et long terme ainsi que sur les agents les plus vulnérables (femmes enceintes, récemment accouchées ou allaitant leur enfant).

En outre, l'Union **FO Justice** note que sa demande de réactualisation du projet de circulaire relative aux responsabilités des chefs de service avance et fera l'objet d'une présentation.

Par ailleurs, Madame la garde des Sceaux, lors du dernier CHSCT-M, vous aviez déclaré que cette crise « vous avait confortée sur la nécessité de fusionner les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail car ces deux instances sont étroitement liées ». Ces instances sont effectivement liées mais leurs missions sont fondamentalement différentes !

**Les CHSCT sont là notamment pour évaluer l'impact des décisions organisationnelles prises en CT. L'Union FO Justice réitère son opposition à cette fusion qui se fera nécessairement au détriment de la santé et de la sécurité des personnels. Cette crise majeure impose de revoir le texte sur ce sujet !**

Pendant que les équipes dédiées à la SST des DRHAS et de l'administration centrale se renforcent, les effectifs des assistants et conseillers de prévention, acteurs de terrain baissent indéniablement. Pour l'Union **FO Justice**, le constat est sans appel, leur mission n'a plus de sens, **nul doute que le manque de moyens alloués à ces professionnels notamment en temps de décharge de temps et de formation est nettement insuffisant.**

Comment pourrait-il en être autrement quand on constate que seuls 15 CHSCT de proximité sur les 102 ont été réunis au moins 3 fois en 2019 conformément à la réglementation fixée par le décret de 1982 ?

**Aucune donnée ne nous a été transmise concernant les CHSCT spéciaux. Nul doute que ce constat d'échec serait identique ?**

**Pour L'Union FO Justice, l'installation de ces instances n'explique pas tout !  
Certains sembleraient avoir déjà anticipé la fin des CHSCT !!!**

Fait à Draveil, le 29 Juin 2020  
Les représentants de l'Union **FO Justice**